

Déclaration d'adhésion à la coopérative openmobility

Société	
Représentant (nom / prénom)	
Adresse	
NPA Lieu	
Numéro d'DIE	
Domicile (canton)	

Parts sociales

Sujets	Nombre	Nombre en mots
Nous souscrivons au nombre suivant de certificats d'actions à CHF 1'000 chacun.		

Chaque membre de la coopérative doit souscrire à au moins 1 certificat d'action de CHF 1'000.00.

Le capital social doit être versé sur le compte de la coopérative au plus tard 30 jours après la signature de la déclaration d'adhésion.

La souscription de parts sociales correspond dans tous les cas à une obligation de paiement. Les apports en nature / prestations en nature ou similaires sont exclus.

Signature

Lieu, date _____

Lieu, date _____

Société
Prénom Nom
Fonction

Société
Prénom Nom
Fonction